



Rapport annuel
2016-2017

Préambule

Note au lecteur :

La coopérative Val-Éo et la Société en Commandite Val-Éo sont deux entités fortement intégrées. L'une est en fait le prolongement de l'autre et les deux organisations poursuivent des objectifs similaires et complémentaires. Pour cette raison, et pour éviter des redondances et de la confusion, le conseil d'administration de Coopérative de Solidarité Val-Éo a pris la décision de produire un rapport annuel commun aux deux organisations. Nous espérons ainsi que l'information présentée au lecteur lui permettra d'avoir une meilleure compréhension par rapport à l'atteinte des objectifs, à la gestion et à la situation financière de Val-Éo.

Tables des Matières

Administrateurs et direction générale.....	5
Mot du président et du directeur général de la coopérative	6
Mission et objectifs.....	8
Membres et commanditaires	10
Prévisions budgétaires	
Val-Éo, Coopérative de solidarité	12
Société en commandite Val-Éo.....	14
Objectifs.....	16
États financiers	
Val-Éo Coopérative de solidarité	19
Société en commandite Val-Éo.....	31

*Val-Éo Coopérative de Solidarité
C.P. 2023, Saint-Bruno (Qc.), G0W-2L0
Tel. : (418) 343-2761 - coopvaleo@gmail.com*

Administrateurs et direction générale

	<u>Propriétaires Fonciers</u> M. Rémy Boulianne, président Jean François Fortin, v-p Serge Tremblay, sec. Mme Claire Boily Nicolas Côté Richard Lapointe M. Yvan Morin <u>Municipal</u> Alexandre Garon (Corporation de développement de la municipalité de Saint-Gédéon) <u>Partenaire</u> Sabin Larouche (MRC Lac-St-Jean Est) <u>Investisseurs</u> Jacques Tremblay Jean Lavoie, (directeur général) Patrick Côté, (directeur au développement des affaires) Pauline Maltais, (adjointe administrative)
Le conseil d'administration a tenu 10 rencontres pendant l'année	





Mot du président et du directeur général de la coopérative

Chers lecteurs, membres, commanditaires ou partenaires de Val-Éo coopérative de solidarité et Val-Éo SEC

Après maintenant plus de 12 ans de travail acharné et plusieurs millions investis, et près de 11 « mot du président » dans le rapport annuel, il faut bien admettre que nous avons utilisé pas mal toutes les formules possibles pour souligner l'importance du projet et de la démarche collective que nous menons, de même que les difficultés et défis de toute nature que nous avons rencontrés. Malgré le volet collectif de notre contrat avec Hydro-Québec, il a fallu se battre pour demeurer décisionnel dans le projet et avoir notre mot à dire dans toutes les décisions. Cette bataille est l'un des facteurs qui a eu une influence sur le temps pour en arriver à la construction et ce n'était pas le chemin le plus facile.

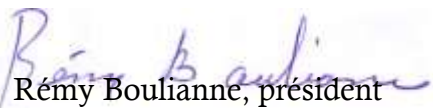
Est-ce que la prochaine année sera la bonne? Est-ce que nos éoliennes pourront enfin générer leurs premiers kilowatts? Je vous affirme que le conseil d'administration est très enthousiaste. Plusieurs bonnes nouvelles ces derniers mois permettent d'alimenter notre optimisme.

Premièrement, les conventions et ententes au sein d'EBR inc, ont pu officiellement être signées en septembre 2017. Ces ententes sont satisfaisantes et permettent de préserver les acquis de Val-Éo.

Mais plus encore, le retard dans le projet semble offrir un avantage important... les progrès technologiques! Les nouveaux modèles d'éoliennes maintenant disponibles auprès du manufacturier Énercon pourraient nous permettre de réduire les impacts du projet et d'en bonifier sensiblement la rentabilité. Cela offrirait un certain réconfort pour toutes les embûches que nous avons surmontées depuis 4 ans et les retards qui en ont découlé. Le fait de travailler avec Enercon, pour les deux options, simplifie les démarches et nous permet d'envisager une construction pour 2019, sans inconvénient prévisible.

Le conseil d'administration est très confiant que l'année 2018-2019 verra le déploiement d'un projet éolien encore meilleur que celui que nous avons projeté, il y a quelques années. La collaboration de tous les intervenants nécessaires à l'avancement du projet est toujours au rendez-vous et est un ingrédient nécessaire pour une conclusion positive. Mais d'ici là, les membres devront rester solidaires et maintenir leur soutien financier et humain.

Bonne lecture.


Rémy Boulianne, président


Jean Lavoie, Directeur général





Mission et objectifs

Val-Éo Coopérative de solidarité

Créée en 2005, face aux sollicitations intensives des développeurs éoliens, Val-Éo regroupe aujourd'hui 52 fermes et propriétaires fonciers ainsi que 37 membres de soutien. Val-Éo a créé un modèle innovateur de mise en valeur et de gestion collective de l'énergie éolienne par les propriétaires fonciers et par la communauté.

La mission première de Val-Éo est de mettre le développement de l'énergie éolienne au service de la collectivité locale. Pour ce faire, ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) Mettre en valeur le potentiel éolien des propriétés foncières de ses membres.**
- 2) Donner du contrôle aux propriétaires fonciers sur le développement éolien réalisé chez eux :**
 - a) élaborer une formule équitable de partage des retombées;
 - b) permettre une intégration harmonieuse aux fonctions agricoles.
- 3) Permettre un maximum de retombées locales et le développement d'une expertise régionale (principe de subsidiarité) :**
 - a) capitaliser avec des fonds régionaux;
 - b) utiliser et développer l'expertise locale.





Membres

Utilisateurs

Le membre utilisateur est une personne, une société ou une entreprise propriétaire foncier, dont la propriété possède un potentiel éolien exploitable et qui utilise les services offerts par la coopérative.

Auxiliaires

Le membre auxiliaire est une personne, une société ou une entreprise propriétaire foncier, dont la propriété ne possède pas de potentiel éolien exploitable, mais qui se situe dans la périphérie immédiate d'une éolienne et qui utilise les services offerts par la coopérative

Soutiens

Le membre de soutien est une municipalité, une société, une personne morale et/ou physique qui a un intérêt économique ou social dans l'atteinte de l'objet de la coopérative. Les membres de soutien sont divisés, pour fin de représentation au conseil d'administration en deux catégories, la première regroupant les membres de soutien municipaux et la seconde tous les autres membres de soutien.

Commanditaires

Ce sont les propriétaires fonciers qui ont signé un contrat d'option offrant à Val-Éo l'exclusivité du développement éolien sur leur terre moyennant l'obtention de parts de catégorie C de Val-Éo Société en Commandite. .

Parts A

Ce sont les souscripteurs qui ont investi dans le projet, lors de la première collecte de fonds en 2007, en acquérant des parts de catégorie A de Val-Éo Société en Commandite.

Parts G

Ce sont les souscripteurs qui ont investi dans le projet, à partir de la deuxième souscription en 2011 et par la suite dans les souscriptions subséquents dont la plus récente en 2018, en acquérant des parts de catégorie G de Val-Éo Société en Commandite. Les versements se sont effectués sur une période de 5 ans. Pendant l'année nous avons émis d'autres parts de catégorie G.





Prévisions budgétaires

Val-Éo, Coopérative de solidarité



Budget Prévisionnel Val-Éo Coop 2017- 2018

	Nov. 2017	Dec. 2017	Janv. 2018	Fev. 2018	Mars 2018	Avr. 2018	Mai 2018	juin 2018	juil 2018	Aout 2018	sept 2018	oct 2018	Total 2018
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	24 359 \$	22 666 \$	22 082 \$	4 283 \$	1 971 \$	5 083 \$	9 493 \$	4 911 \$	10 521 \$	4 961 \$	9 290 \$	3 841 \$	24 359 \$
Revenus de Val-Éo													
Souscription en parts		1 000 \$			95 000 \$	10 000 \$		10 000 \$		10 000 \$		10 000 \$	136 000 \$
Dépenses de Val-Éo													
prêt à Val-Éo SEC			6 000 \$										6 000 \$
Honoraires d'adjoint administratif	1 044 \$	1 044 \$	2 189 \$	1 069 \$	1 284 \$	2 500 \$	1 300 \$	1 300 \$	2 500 \$	1 300 \$	1 300 \$	2 500 \$	19 330 \$
Production États financiers annuels			8 893 \$										8 893 \$
Honoraires professionnels						2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	14 000 \$
Frais pour terrain	307 \$	337 \$	307 \$	337 \$	529 \$	337 \$	529 \$	337 \$	307 \$	529 \$	307 \$	529 \$	4 692 \$
Assurance	111 \$	111 \$	111 \$	111 \$	111 \$	111 \$	111 \$	111 \$	111 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	4 601 \$
Frais divers	230 \$	92 \$	299 \$	796 \$	1 354 \$	2 42 \$	242 \$	242 \$	242 \$	242 \$	242 \$	242 \$	4 463 \$
Imprévu					88 610 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	91 410 \$
Total des dépenses Val-Éo	1 693 \$	1 584 \$	17 799 \$	2 313 \$	91 888 \$	5 590 \$	4 582 \$	4 390 \$	5 560 \$	5 670 \$	5 449 \$	6 870 \$	153 388 \$
Total des dépenses	1 693 \$	1 584 \$	17 799 \$	2 313 \$	91 888 \$	5 590 \$	4 582 \$	4 390 \$	5 560 \$	5 670 \$	5 449 \$	6 870 \$	153 388 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	22 666 \$	22 082 \$	4 283 \$	1 971 \$	5 083 \$	9 493 \$	4 911 \$	10 521 \$	4 961 \$	9 290 \$	3 841 \$	6 971 \$	6 971 \$

Prévisions budgétaires

Société en commandite Val-Éo



Société en commandite Val-Éo - prévision budgétaire 2017-2018

	Nov. 2017	Dec. 2017	Janv. 2018	Fév. 2018	Mars 2018	Avr. 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juil. 2018	Aout 2018	Sept. 2018	Oct. 2018	Total 2018
encaisse de début (emprunt à la coopérative)	3 286 \$	3 280 \$	3 274 \$	162 \$	156 \$	33 584 \$	23 578 \$	23 572 \$	13 566 \$	13 560 \$	33 429 \$	33 424 \$	3 286 \$
Revenus													
Souscription Part G (particuliers)			6 000 \$		123 442 \$					29 875 \$			153 317 \$
Emprunt de Val-Éo Coop													6 000 \$
Total revenus	0 \$	0 \$	6 000 \$	0 \$	123 442 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	29 875 \$	0 \$	0 \$	159 317 \$
Dépenses de Val-Éo SEC													
remboursement Val-Éo Coop					90 000 \$	10 000 \$		10 000 \$		10 000 \$		10 000 \$	130 000 \$
Conseils légaux et fiscaux													0 \$
Honoraires professionnels			9 106 \$										9 106 \$
Communication													0 \$
Frais divers	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	14 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	80 \$
Total des dépenses Val-Éo	6 \$	6 \$	9 112 \$	6 \$	90 014 \$	10 006 \$	6 \$	10 006 \$	6 \$	10 006 \$	6 \$	10 006 \$	139 186 \$
Total des dépenses	6 \$	6 \$	9 112 \$	6 \$	90 014 \$	10 006 \$	6 \$	10 006 \$	6 \$	10 006 \$	6 \$	10 006 \$	139 186 \$
Encaisse de fin (emprunt à la coopérative)	3 280 \$	3 274 \$	162 \$	156 \$	33 584 \$	23 578 \$	23 572 \$	13 566 \$	13 560 \$	33 429 \$	33 424 \$	23 418 \$	23 418 \$

Objectifs



Objectifs et activités à réaliser par Société en Commandite Val-Éo pour l'exercice financier 2017-2019

Notes : Le lecteur pourra interpréter la planification budgétaire, et principalement les dépenses ponctuelles, à la lumière des activités décrites ci-après.

Objectifs poursuivis	Activités à réaliser	Échéancier approximatif de réalisation
Financement	Élaboration d'une démarche d'investissement visant à permettre à la population d'investir dans le projet EBR. Recherche de partenaires financiers afin de financer l'équité de Val-Éo dans le projet EBR.	En cours
Planification financière et fiscale	Planification des mouvements de trésorerie pour toute la durée de la construction du projet ainsi que des impacts fiscaux et stratégiques à employer pour maximiser la valeur du projet pour Val-Éo et minimiser les impacts aux membres.	En cours
Implication dans la gestion d'EBR	À titre de partenaire principal d'Éoliennes Belle-Rivière, Val-Éo doit maintenir une participation active dans les décisions et orientations tout en participant au financement. À ce titre, Val-Éo a la responsabilité de la gestion administrative d'EBR inc. dans le cadre de l'entente de gestion d'EBR. Val-Éo supervise également l'étude d'impact.	En cours
Choix du modèle d'éoliennes	Au cours de l'année 2018 EBR inc devra procéder à la sélection du modèle d'éoliennes entre deux options proposées par le manufacturier Énercon, ce qui requiert des études de faisabilités, d'impact environnementale et financières.	Septembre 2018
Construction du projet	Superviser la construction du projet, Val-Éo doit avoir une gestion serrée sur les fournisseurs pour s'assurer que tous les devis sont respectés ainsi que les délais.	Mai 2019



États financiers

Val-Éo, Coopérative de solidarité





Val-Éo, coop de solidarité
RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES
Au 31 octobre 2017

ADRESSE DE LA COOPÉRATIVE : 270 rue du Parc, CP 2023
Saint-Bruno G0W 2L0 QC
Téléphone : 418 343-2201

Val-Éo, coop de solidarité

États financiers non consolidés
Au 31 octobre 2017

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DE LA DIRECTION**

	Note	A	B	C
Président :				
Monsieur Rémy Boulianne 1567 Rang 6 O Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 668-8167				X
Vice-président :				
Monsieur Jean-François Fortin 1102 rang Belle-Rivière Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-2182		X		
Secrétaire :				
Monsieur Serge Tremblay 1085 Route 169 Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1A4 Téléphone : 418 349-2840				X
Directeur général :				
Monsieur Jean Lavoie 1565 Rang 5 Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-8508			X	
Consultant :				
Monsieur Patrick Côté 270 rue du Parc Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 343-3756			X	

Val-Éo, coop de solidarité
RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES
Au 31 octobre 2017

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DE LA DIRECTION**

Administrateurs(trice) :	Note	A	B	C
Monsieur Yvan Morin 1151 Rang 3 Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 343-3607		X		
Monsieur Richard Lapointe 765 2e Rang O Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1M3 Téléphone : 418 349-2527		X		
Madame Claire Bolly 1422 Route 169 Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1A5 Téléphone : 418 349-8416		X		
Monsieur Nicolas Côté 1231 rang Belle-Rivière Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-8169		X		
Monsieur Jacques Tremblay 1137 Rang 3 Saint-Nazaire QC G0W 2V0 Téléphone : 418 668-5310		X		
Monsieur Alexandre Garon 208 rue De Quen Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418-345-8001				X
Monsieur Sabin Larouche 625 rue Bergeron Alma QC G8B 1V3 Téléphone : 418-668-3023		X		

NOTE :
A) Membre du conseil d'administration
B) Membre de la direction
C) Administrateur sortant de charge



Unité 2200, Case 10
Alma, QC G8B 1A4
Téléphone 418 668 3023
Fax 418 668 3025
Courriel info@mallette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Val-Éo, coop de solidarité,

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de VAL-ÉO, COOP DE SOLIDARITÉ, qui comprennent le bilan non consolidé au 31 octobre 2017, et les états non consolidés des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Coopérative portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Val-Éo, coop de solidarité au 31 octobre 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

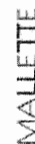
Observation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

*Mallette s.e.n.c.r.l.*¹

Mallette SENGEL
Société de comptables professionnels agréés
Alma, Canada
Le 20 avril 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116678



Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2017 2016

CHIFFRE D'AFFAIRES

Honoraires de gestion - Société en commandite Val-Éo	33 633 \$	127 923 \$
Honoraires de gestion - Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite	22 316	36 156
Honoraires de gestion - Éoliennes Belle-Rivière inc.	19 529	66 300
Intérêts	36 687	27 082
Intérêts - comptes clients	30 273	-
Autres	-	632
	142 438	258 093

CHARGES D'EXPLOITATION

Salaires et charges sociales	23 429	43 113
Assurances	4 226	4 251
Communications	261	132
Électricité et télécommunications	1 458	2 426
Formation	100	-
Fournitures de bureau et papeterie	2 065	2 320
Frais d'étude du financement	-	21 688
Frais de réunion et de déplacement	383	3 006
Honoraires - consultant	21 394	99 498
Honoraires - direction générale	2 595	5 651
Intérêts et frais bancaires	851	749
Intérêts sur la dette à long terme	1 834	1 932
Intérêts sur parts privilégiées catégorie B	32 423	27 732
Intérêts sur sommes dues à des membres	4 043	-
Per diem	7 050	15 150
Services professionnels	3 750	4 854
Taxes et permis	922	987
Amortissement des immobilisations corporelles	1 062	1 106
	107 846	234 595

EXCÉDENT D'EXPLOITATION

	34 592	23 498
--	--------	--------

QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES FILIALES À LA VALEUR

	35 197	(31 377)
--	--------	----------

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE

	69 789 \$	(7 879) \$
--	-----------	------------

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA RÉSERVE NÉGATIVE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2017 2016

SOLDE, début de l'exercice
Déficit de l'exercice courant

(151 601) \$ (143 722) \$

(7 879)

SOLDE, fin de l'exercice

(151 601) \$ (151 601) \$

Val-Éo, coop de solidarité

BILAN NON CONSOLIDÉ	2017	2016
Au 31 octobre		

ACTIF

ACTIF À COURT TERME	27 767 \$	- \$
Encaisse	223 427	213 159
Créances (note 4)	2 253	5 777
Frais payés d'avance		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	253 447	218 936
PLACEMENTS DANS LA FILIALE (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO) (note 6)	62 065	63 127
PARTICIPATION DANS LA FILIALE À LA VALEUR DE CONSOLIDATION (V-E FINANCEMENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE) (note 7)	323 841	224 693
	1	-
	639 354 \$	506 756 \$

Val-Éo, coop de solidarité

BILAN NON CONSOLIDÉ (suite)	2017	2016
Au 31 octobre		

PASSIF

PASSIF À COURT TERME	- \$	3 470 \$
Découvert bancaire	-	63 000
Facilité de crédit (note 8)	165 391	166 225
Dettes d'exploitation (note 9)	87 473	1 853
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)		
	252 864	234 548
DETTE À LONG TERME (note 10)	138 919	108 426
	391 783	342 974
AVOIR		
AVOIR DES MEMBRES	329 383	315 383
Capital social (note 11)		
AVOIR NÉGATIF DE LA COOPÉRATIVE		
Réserve négative	(151 601)	(151 601)
Excédent de l'exercice (note 3)	89 789	-
	(81 812)	(151 601)
	247 571	163 782
	639 354 \$	506 756 \$
ENGAGEMENT (note 12)		

Approuvé :

administrateur

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (déficit) de l'exercice	69 789 \$	(7 879) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 062	1 108
Intérêts	(36 651)	(27 040)
Intérêts sur parts privilégiées catégorie B	32 423	27 732
Intérêts sur sommes dues à des membres	4 043	-
Quote-part des résultats des filiales à la valeur de consolidation	(35 197)	31 377
	35 469	25 296
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	(10 266)	(152 885)
Frais payés d'avance	3 524	(3 476)
Dettes d'exploitation	(835)	103 060
	27 890	(28 005)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation des avances	(27 300)	(82 300)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	(63 000)	63 000
Obtention de financement supplémentaire	81 500	-
Remboursement de la dette à long terme	(1 853)	(1 774)
Emission de capital social	14 000	35 187
	30 647	96 413
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE), début de l'exercice	31 237	(13 892)
	(3 470)	10 422
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE), fin de l'exercice	27 767 \$	(3 470) \$

MALLETTE

5

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2017

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives, développe des projets dans la production d'énergie éolienne et agit à titre de commandite de la « Société en commandite Val-Éo ».

Les présents états financiers ont été préparés à partir des méthodes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation. La Coopérative et ses sociétés liées « V-E Financement société en commandite », « Éoliennes Belle-Rivière inc. » et « Société en commandite Val-Éo » sont en phase de développement d'un parc éolien. De nombreuses étapes préalables à la construction du parc éolien ont déjà été réalisées. Les sociétés sont actuellement à compléter les dernières étapes menant à la construction du parc éolien. La poursuite de l'existence des sociétés dépend de leur capacité à compléter ces étapes avec succès. Les présents états financiers n'ont pas subi les retraitements qui seraient nécessaires si la Coopérative n'était pas en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers non consolidés

Les états financiers non consolidés de la Coopérative ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé en tenant compte des pratiques particulières suivantes découlant des exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec et de son règlement d'application :

Ristournes et impôts sur l'excédent

L'excédent présenté à l'état des résultats est établi avant ristourne et impôts sur l'excédent. L'excédent et les impôts sur l'excédent sont inscrits à l'état de la réserve au cours du prochain exercice.

Capital social

Toutes les parts sont présentées à l'avoir des membres.

Intérêts sur les parts privilégiées rachetables au gré de la Coopérative

Les intérêts sur parts privilégiées rachetables au gré de la Coopérative sont comptabilisés à l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

MALLETTE

6

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Impôts sur l'excédent

La Coopérative comptabilise à l'état de la réserve les impôts exigibles ou recouvrables de l'exercice précédent, ainsi que la variation des actifs et des passifs d'impôts futurs de l'exercice précédent déterminés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers applicables au revenu imposable des exercices au cours desquels les écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs seront résorbés. Un actif d'impôts futurs est comptabilisé lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la Coopérative profite des économies futures rattachées aux écarts temporaires déductibles entre ces valeurs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Coopérative évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans les cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'elle évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Placements

Les participations dans des filiales sont comptabilisées à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

7

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement de la bâtisse est calculé en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant au taux de 4 %.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Coopérative sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. EXCÉDENT DE L'EXERCICE

Ristournes

Le conseil d'administration a décidé de recommander à ses membres de ne pas voter de ristournes et de verser la totalité de l'excédent de l'exercice à la réserve.

4. CRÉANCES

	2017	2016
Comptes clients		
Filiale (Société en commandite Val-Éo)	41 212 \$	75 471 \$
Filiale (V-E Financement société en commandite)	100	-
Intérêt dans un partenariat de la filiale (Éoliennes Belle-Rivière inc.)	182 023	97 789
Intérêt dans un partenariat de la filiale (Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite)	-	39 807
Autres	92	92
	223 427 \$	213 159 \$

8

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2017

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017	2016
Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Coût		
Terrain	36 573 \$	36 573 \$
Bâtisse	29 400	25 492
	3 908	26 554
	65 973 \$	62 065 \$
		63 127 \$

6. PLACEMENTS DANS LA FILIALE (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO)

	2017	2016
Avances, portant intérêt au taux de 11 %, recouvrables sur demande ou un an après la mise en service prévue pour le 1er décembre 2019	234 256 \$	206 956 \$
Intérêts courus	158 594	121 943
Participation dans la filiale à la valeur de consolidation, 30 001 parts catégorie A, représentant 7,39 % des parts de cette catégorie	(69 009)	(104 206)
	323 841 \$	224 693 \$

7. PARTICIPATION DANS LA FILIALE À LA VALEUR DE CONSOLIDATION (V-E FINANCEMENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE)

	2017	2016
1 part catégorie A	1 \$	- \$

8. FACILITÉ DE CRÉDIT

La Coopérative dispose d'une facilité de crédit, d'un montant autorisé de 100 000 \$ dont un montant de 5 000 \$ est disponible, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 % et renouvelable annuellement. Il est garanti par le cautionnement de deux administrateurs et du directeur général.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2017

9. DETTES D'EXPLOITATION

	2017	2016
Comptes fournisseurs	168 883 \$	159 911 \$
Vacances courues	2 985	2 270
Sommes à remettre à l'État	334	1 398
Retenues à la source et contributions	3 189	2 646
Taxes à la consommation		
	165 391 \$	166 225 \$

10. DETTE À LONG TERME

	2017	2016
Emprunt, d'un montant original 50 495 \$, garanti par une hypothèque mobilière sur le terrain et la bâtisse d'une valeur nette comptable de 62 065 \$, remboursable par versements mensuels de 307 \$ incluant capital et intérêts au taux de 4,09 %, échéant en février 2034, renouvelable en février 2018	43 875 \$	45 728 \$
Intérêts courus - parts privilégiées catégorie B	96 974	64 551
Sommes dues à des membres, portant intérêts au taux de 11 %, remboursées en mars 2018	81 500	-
Intérêts courus - sommes dues à des membres	4 043	-
	226 392	110 279
Portion échéant au cours du prochain exercice	87 473	1 853
	138 919 \$	108 426 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2018 -	87 473 \$
2019 -	2 011 \$
2020 -	2 090 \$
2021 -	2 182 \$
2022 -	2 272 \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2017

11. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité de parts ordinaires catégorie A, d'une valeur nominale de 10 \$, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Chaque membre utilisateur, auxiliaire et de soutien doit détenir au moins 25 parts de qualification catégorie A. Les parts sociales de qualification catégorie A sont payables lors de l'émission.

Nombre illimité de parts privilégiées catégorie B, d'une valeur nominale de 1 \$, portant intérêt au taux annuel et cumulatif de 10 % sauf pour les 750 premières parts privilégiées d'un membre utilisateur, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Chaque membre utilisateur et de soutien doit détenir au moins 750 parts de qualification catégorie B. Chaque membre auxiliaire doit détenir au moins 250 parts de qualification catégorie B. Les parts sociales de qualification privilégiées catégorie B sont payables lors de l'émission.

	2017	2016
Souscrites et payées		
2 250 parts ordinaires catégorie A	22 500 \$	22 500 \$
306 883 parts privilégiées catégorie B (2016 - 292 883)	306 883	292 883
	329 383 \$	315 383 \$

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

	2017	2016
Solde, début de l'exercice	315 383 \$	280 196 \$
Augmentation contre espèces :		
Parts privilégiées catégorie B	14 000	35 187
Solde, fin de l'exercice	329 383 \$	315 383 \$

Au 31 octobre 2017, un montant de 96 974 \$ (31 octobre 2016 - 64 551 \$) représentant les intérêts en arriérés sur les parts privilégiées est inclus dans les intérêts courus présentés dans la dette à long terme.

11

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2017

12. ENGAGEMENT

Contrat de service - honoraires du consultant

La Coopérative a conclu, le 1^{er} avril 2017, un contrat de service avec un membre de la direction. Selon les dispositions de ce contrat de service, les honoraires du consultant seront payables conditionnellement à la mise en service commerciale du projet Éoliennes Belle-Rivière. Les modalités de rémunération et de paiement sont prévues au contrat.

13. AVANTAGES FISCAUX LATENTS

Les pertes autres que les pertes en capital susceptibles de réduire les impôts des exercices à venir sont de l'ordre de 46 312 \$ au fédéral et de 46 313 \$ au provincial. La Coopérative pourrait se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces pertes dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
2032 -	17 110 \$	17 111 \$
2034 -	25 916 \$	25 917 \$
2036 -	3 286 \$	3 285 \$

Aucun actif d'impôts futurs n'est comptabilisé relativement aux éléments ci-dessus.

14. OPÉRATION ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales opérations conclues avec une filiale et les intérêts dans des partenariats d'une filiale sont les suivantes :

	2017	2016
Val-Éo, société en commandite		
Chiffre d'affaires	33 633 \$	127 923 \$
Honoraires de gestion	36 651 \$	27 040 \$
Intérêts		
Éoliennes Belle-Rivière Inc.		
Chiffre d'affaires	19 529 \$	95 637 \$
Honoraires de gestion	25 556 \$	- \$
Intérêts - comptes clients		
Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite		
Chiffre d'affaires	22 316 \$	36 156 \$
Honoraires de gestion	4 717 \$	- \$
Intérêts - comptes clients		

12

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2017

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Coopérative est exposée au risque de crédit en lien avec des avances à une filiale qui est engagée dans un projet de construction d'un parc éolien.

Risque lié au taux d'intérêt

La Coopérative dispose d'une facilité de crédit à taux variable. Conséquemment, elle encourt un risque d'intérêts en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.

Risque de liquidité

La Coopérative est exposée au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation, sa facilité de crédit et sa dette à long terme.

16. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.



États financiers

Société en commandite Val-Éo





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au commandité de
Société en commandite Val-Éo.

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO**, qui comprennent le bilan non consolidé au 31 octobre 2017, et les états non consolidés des résultats, de l'avoir négatif des commanditaires et du commandité et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société en commandite Val-Éo au 31 octobre 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Société en commandite Val-Éo

États financiers non consolidés
Au 31 octobre 2017

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

*Mallette s.e.n.c.r.l.*¹
Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés
Alma, Canada
Le 20 avril 2018

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	2017	2016
Pour l'exercice terminé le 31 octobre		
CHIFFRE D'AFFAIRES	180 340 \$	318 039 \$
Intérêts	20 269	5 924
Honoraires de gestion - Éoliennes Belle-Rivière inc.	-	29 922
Honoraires de gestion - Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite		
	200 609	353 885
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charge d'actualisation	321	4 010
Honoraires de gestion	33 633	127 923
Intérêts et frais bancaires	578	75
Intérêts sur comptes fournisseurs	16 583	-
Intérêts sur la dette à long terme	194 786	230 330
Services professionnels	7 438	79 649
Taxes et permis	-	275
Amortissement de l'immobilisation corporelle	83	119
	253 422	442 381
PERTE D'EXPLOITATION	(52 813)	(88 496)
GAIN SUR CESSIION D'INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS	1 059 375	-
	1 006 562	(88 496)
QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES PARTENARIATS À LA VALEUR DE CONSOLIDATION	(530 309)	(336 070)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	476 253 \$	(424 566) \$

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116678

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE L'AVOIR NÉGATIF DES COMMANDITAIRES ET DU COMMANDITÉ		
Pour l'exercice terminé le 31 octobre		
	2017	2016

SOLDE, début de l'exercice	(1 703 342) \$	(1 278 776) \$
Bénéfice net (perte nette)	476 253	(424 566)
SOLDE, fin de l'exercice	(1 227 089) \$	(1 703 342) \$

Société en commandite Val-Éo

BILAN NON CONSOLIDÉ		
Au 31 octobre		
	2017	2016

ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	5 135 \$	43 432 \$
Créances (note 3)	195 201	143 021
	200 336	186 453
INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS (note 4)	-	2 588 543
PLACEMENT AU COÛT (note 5)	2 206 813	-
IMMOBILISATION CORPORELLE (note 6)	195	278
	2 407 344 \$	2 755 274 \$

PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dettes d'exploitation (note 7)	127 057 \$	167 050 \$
DETTE À LONG TERME (note 8)	1 522 596	2 381 286
	1 649 653	2 548 336

CAPITAL		
Parts (note 9)	1 984 780	1 910 280
Avoir négatif des commanditaires et du commandité	(1 227 089)	(1 703 342)
	757 691	206 938
	2 407 344 \$	2 755 274 \$

ENGAGEMENT (note 10)

Approuvé : _____ commandité

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2017 2016

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Bénéfice net (perte nette)	476 253 \$	(424 566) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie	83	119
Amortissement de l'immobilisation corporelle	(1 059 375)	-
Gain sur cession d'intérêts dans des partenariats	321	4 010
Charge d'actualisation	(150 842)	(318 039)
Intérêts	194 785	230 330
Intérêts sur la dette à long terme	530 309	336 070
Quote-part des intérêts dans des partenariats à la valeur de consolidation	(8 466)	(172 076)
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation	(52 180)	(41 090)
Créances	(40 091)	89 783
Dettes d'exploitation	(100 737)	(123 383)

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Variation des avances d'un partenariat « Éoliennes Belle-Rivière inc. »

(59 040)	(200 370)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Obtention de financement supplémentaire	51 980
Remboursement de la dette à long terme	(5 000)
Émission de parts	74 500
	121 480
	362 440

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

ENCAISSE, début de l'exercice	(38 297)	38 687
ENCAISSE, fin de l'exercice	43 432	4 745
	5 135 \$	43 432 \$

ACTIVITÉS N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE :

Produit de cession d'un placement en contrepartie d'un placement	2 168 735 \$	- \$
Conversion d'avances et d'intérêts courus en contrepartie de placements	3 306 741 \$	- \$
Produit de cession d'un placement en contrepartie d'un placement et de la prise en charge d'une dette à long terme et d'intérêts courus	3 307 490 \$	- \$

4

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2017

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société en commandite Val-Éo est constituée en vertu du Code civil du Québec. Elle est gérée par son commandité, Val-Éo, coop de solidarité et effectue le développement d'un projet de parc éolien. Les états financiers ne reflètent que les produits, charges, actifs et passifs de la Société. L'état des résultats de la Société ne comprend pas un élément débiteur au titre des intérêts sur le capital investi ainsi que les impôts sur le revenu des commanditaires.

Les présents états financiers ont été préparés à partir des méthodes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation. La Société et ses sociétés liées « V-E Financement société en commandite », « Éoliennes Belle-Rivière inc. » et « Val-Éo, coop de solidarité » sont en phase de développement d'un parc éolien. De nombreuses étapes préalables à la construction du parc éolien ont déjà été réalisées. Les sociétés sont actuellement à compléter les dernières étapes menant à la construction du parc éolien. La poursuite de l'existence des sociétés dépend de leur capacité à compléter ces étapes avec succès. Les présents états financiers n'ont pas subi les retraitements qui seraient nécessaires si la Société n'était pas en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers non consolidés

Les états financiers non consolidés de la Société ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Société en commandite évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'elle évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

5

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Placements

Les intérêts dans des partenariats sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

L'autre placement est comptabilisé au coût.

Immobilisation corporelle

L'immobilisation corporelle est comptabilisée au coût.

L'amortissement de l'équipement informatique est calculé en fonction de sa durée de vie selon la méthode du solde décroissant au taux de 30 %.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société en commandite sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CRÉANCES

	2017	2016
Comptes clients - « Éoliennes Belle-Rivière inc. »	195 201 \$	107 997 \$
Comptes clients - « Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite »	-	34 403
Taxes à la consommation	-	621
	195 201 \$	143 021 \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
Au 31 octobre 2017

4. INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS

	2017	2016
Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite		
Avance et intérêts courus, convertis en parts au cours de l'exercice	- \$	2 069 403 \$
Intérêt dans un partenariat à la valeur de consolidation, - part (29 997 en 2016)	-	(498 213)
	-	1 571 190

Éoliennes Belle-Rivière inc.

Avance et intérêts courus, convertis en parts au cours de l'exercice	-	1 027 456
Intérêt dans un partenariat à la valeur de consolidation, - action catégorie C	-	(30 103)
	-	997 353
	- \$	2 568 543 \$

5. PLACEMENT AU COÛT

	2017	2016
V-E Financement, société en commandite		
4 206 813 parts ordinaires, représentant 99,99 % des parts ordinaires émises (valeur aux livres : - \$)	2 206 813 \$	- \$

6. IMMOBILISATION CORPORELLE

	2017	2016
	Amortissement cumulé	Valeur nette
	Coût	Valeur nette
Équipement informatique	3 051 \$	2 856 \$
	195 \$	278 \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2017

7. DETTES D'EXPLOITATION

	2017	2016
Comptes fournisseurs		
Non liés	83 902 \$	91 579 \$
Commandité « Val-Éo, coop de solidarité »	41 212	75 471
Taxes à la consommation	1 844	-
Souscription à payer « V-E Financement société en commandite »	99	-
	127 057 \$	167 050 \$

8. DETTE À LONG TERME

	2017	2016
Emprunt, d'un montant original de 40 785 \$, sans intérêts, remboursable un an après la mise en service prévue pour le 1er décembre 2019	40 785 \$	40 785 \$
Écart entre la juste valeur et la valeur nominale de la dette	-	(321)
Emprunt, d'un montant original de 154 643 \$, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable à la mise en service	154 643	154 643
Intérêts courus	105 090	79 351
Sommes dues au commandité, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable sur demande ou un an après la date de mise en service prévue le 1er décembre 2019 ¹	234 256	206 956
Intérêts courus	158 594	121 943
Sommes dues à Algonquin Power Trust et intérêts courus, transférés au cours de l'exercice	-	1 030 878
Emprunt, d'un montant original de 625 000 \$, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable en priorité sur toutes les autres dettes et toutes les parts de capital de la Société dans un délai de 180 jours après la date de mise en service ou convertible en parts de capital	625 000	625 000
Intérêts courus	204 228	122 051
	1 522 596 \$	2 381 286 \$

¹ Le commandité a renoncé par écrit à son droit d'exiger le remboursement jusqu'au 1er novembre 2018. Par conséquent, les sommes dues ont été présentées au passif à long terme. Le montant des remboursements prévus pour les quatre exercices suivants n'est pas déterminable puisque le commandité n'a pas manifesté son intention d'exiger le remboursement des sommes dues.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2017

9. PARTS

Chaque part catégorie A donne droit à son détenteur à un vote et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention de la Société en commandite.

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention, les parts catégorie A seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de soixante (60) mois de leur émission, sur avis de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie A ainsi rachetées; le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues.

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention de la société, les parts catégorie A seront rachetables au gré de leur détenteur à compter d'un délai de quatre-vingt-quatre mois (64) mois de leur émission, sur avis écrit de trente (30) jours envoyé au commandité; le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues.

Les détenteurs de parts catégorie B n'auront pas droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue à la convention. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie B ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société ou de toute autre distribution de son actif parmi ses commanditaires aux fins de la liquidation de ses affaires, les commanditaires détenteurs de parts catégorie B auront droit, après le paiement aux détenteurs d'autres catégories de parts, au remboursement de leur apport et à tout le reste des biens de l'actif de la Société en commandite qui sera réparti parmi lesdits détenteurs de parts catégorie B en proportion du nombre de parts catégorie B détenues.

Chaque part catégorie C donne droit à un vote à son détenteur et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie C auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la convention, mais ne participeront pas autrement à toute distribution.

Les détenteurs de parts catégorie G n'auront pas de droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue à la convention.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2017

9. PARTS (suite)

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention, les parts catégorie G seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de douze (12) mois de la date de mise en service du parc éolien qui sera exploité par Éoliennes Belle-Rivière Inc. suite à l'appel d'offres d'Hydro-Québec A/O 2009-02, sur avis écrit de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie G ainsi rachetées; le prix de rachat de chaque part catégorie G sera égal au moins élevé du capital versé initialement sur celle-ci, plus une part des bénéfices de la Société en commandite correspondant à un rendement annuel maximum de 11 % capitalisé. Aucune distribution ne pourra être effectuée sur les parts de la Société en commandite, de quelque catégorie que ce soit, tant que toutes les parts catégorie G n'auront pas été rachetées.

La convention de la Société en commandite autorise l'émission d'autres catégories de parts possédant les caractéristiques qui y sont définies.

	2017	2016
Émissions		
405 949 parts catégorie A	405 949 \$	405 949 \$
497 445 parts catégorie B	-	-
13 856 parts catégorie C	-	-
1 578 831 (2016 : 1 504 331) parts catégorie G	1 578 831	1 504 331
	1 984 780 \$	1 910 280 \$

Au cours de l'exercice, la Société en commandite a émis 74 500 parts catégorie G contre 74 500 \$ en espèces.

10. ENGAGEMENT

Prime de rendement

La Société en commandite a conclu un contrat avec un membre de la direction. Selon les dispositions de ce contrat, elle doit verser à ce membre une prime de rendement au montant de 150 000 \$ payable à la condition que le projet Éoliennes Belle-Rivière soit effectivement mis en service, tel que reconnu par les critères d'Hydro-Québec. Les modalités de versement sont prévues au contrat.

10

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2017

11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales opérations conclues avec le commandité et des intérêts dans un partenariat d'une société en commandite sous contrôle commun sont les suivantes :

	2017	2016
Val-Éo, coop de solidarité		
Charges d'exploitation	33 633 \$	127 923 \$
Honoraires de gestion	36 651 \$	27 040 \$
Intérêts sur la dette à long terme		
Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite		
Chiffres d'affaires	- \$	29 922 \$
Honoraires de gestion	102 773 \$	222 295 \$
Intérêts		
Éoliennes Belle-Rivière Inc.		
Chiffres d'affaires	20 269 \$	5 924 \$
Honoraires de gestion	77 567 \$	95 744 \$
Intérêts		
Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal de son exploitation et sont mesurées à la valeur d'échange.		

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances et des placements dans des instruments d'emprunts.

La Société en commandite est exposée au risque de crédit en lien avec des avances dans des partenariats qui se sont engagées dans un projet de construction d'un parc éolien.

Risque de liquidité

La Société en commandite est exposée au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation et sa dette à long terme.

13. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En mars 2018, la Société en commandite a conclu des ententes concernant l'émission de parts avec des commanditaires pour l'émission de 120 735 parts catégorie G pour un montant de 120 735 \$ comptant.

De plus, la Société en commandite a conclu des ententes concernant l'émission de parts avec des commanditaires pour l'émission de 89 625 parts catégorie G pour un montant total de 89 625 \$ réparti en trois versements prévus en août 2018, janvier 2019 et avril 2019.

11

MALLETTE